

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*

Séance du mois de septembre

**Date de convocation :**

14 septembre 2021

**Date d'affichage :**

24 septembre 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2021-09-065**

**Objet de la délibération :**

**Cession des cellules  
communales à Lidl :  
délibération autorisant le Maire  
à signer un acte modificatif de  
l'assiette de copropriété**

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Etaient présents :**

Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :**

Réjane SIZINE

**Procurations :**

Marie-France BARRAUX à Anne BIHR  
Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER  
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY  
Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 juillet. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le prolongement des délibérations du 04 septembre 2017 et du 10 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire de Saint-Vit à signer un acte pour la vente des cellules de la Spatiotech à la SNC LIDL Lieu-dit « Les Belles Ouvrières » à Saint Vit 25410.

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier la copropriété pour procéder à la vente des cellules.

La cession entraîne l'exclusion de la copropriété des lots 1 à 5 et attribution de la parcelle YJ 463 à la SNC LIDL, faisant en sorte que la copropriété initiale reste, seulement avec les lots 6 à 16.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer un acte contenant modificatif de l'assiette de la copropriété avec exclusion des lots 1 à 5 de la copropriété et attribution de la parcelle YJ 463 à LIDL, copropriété initiale restante mais avec seulement les lots 6 à 16 qui resteront dans la copropriété.**

*Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

